

Championnat de Champagne-Ardenne de Trial

Règlement particulier 2024

Afin de dynamiser cette discipline, le Comité Départemental Motocycliste de la Marne organise un Championnat de Champagne - Ardennes de Trial dans les catégories les plus accessibles. Celui-ci sera basé sur 3 épreuves

Ce règlement est établi conformément au Code sportif et aux règles techniques et de sécurité de la Fédération Française de Motocyclisme (FFM) et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables) à ce type de règlement.

Article 1

Le **Championnat** est ouvert à tous les pilotes licenciés dans les ligues motocyclistes Grand Est et Hauts de France ayant une licence FFM 2024.

Article 2

Le **Championnat 2024** se déroulera dans les catégories suivantes, toutes cylindrées confondues.

TR 3+ - TR 3 - TR 4+ - TR 4.

Les pilotes devront posséder une licence **compétition** FFM.

Nota : les licences MAT ne seront valables que pour les pilotes possédant une moto d'avant 1985 après vérification lors des contrôles et pourront être classés avec les motos modernes.

Article 3

Type de licences FFM pour les compétitions Trial :

NCO : Nationale Compétition dès 15 ans

NTR : Nationale Compétition Trial dès 15 ans

MAT2 Moto ancienne Trial, dont l'année modèle est antérieure ou égale à 1985, dès 15 ans.

NJ : Nationale Jeunes 6/14 ans

LJA : Licences à la journée (hors championnat et en fonction des organisateurs).

Article 4

Le classement du Championnat Champagne - Ardennes sera établi sur la totalité des épreuves.

Un classement Jeunes de moins de 15 ans sera établi sur l'ensemble des épreuves sous réserve qu'il y ai au minimum 3 participants classés par catégorie.

Article 5

L'attribution des points pour le classement correspondra au barème suivant :

1^{er} 20 pts	2^{ème} 17 pts	3^{ème} 15 pts	4^{ème} 13 pts	5^{ème} 11 pts	6^{ème} 10 pts	7^{ème} 9 pts	8^{ème} 8 pts
9^{ème} 7 pts	10^{ème} 6 pts	11^{ème} 5 pts	12^{ème} 4 pts	13^{ème} 3 pts	14^{ème} 2 pts	15^{ème} 1 pts	

Article 6

Les pilotes ex-aequo seront départagés sur le plus grand nombre d'épreuves où ils auront marqué des points, ensuite les pilotes seront départagés par le nombre de première place puis de deuxième place, etc.

Article 7

La catégorie choisie lors de la première épreuve du Championnat sera celle retenue pour le classement de la saison.

Article 8

Le tracé des zones pour les pilotes inscrits dans les catégories TR 3+ et TR4+ sera établi comme suit : panachage des zones des 2 catégories suivant le désir de l'organisateur.

Article 9

Tous les pilotes de chaque catégorie devront franchir la zone en 1mn30 maximum, sous peine d'échec. Les zones devront être tracées en conséquence.

Article 10

Couleurs de flèches :

TR 3+ Vert ou Jaune

TR 3..... Jaune

TR 4+ Noir ou Jaune

TR 4..... Noir

Article 11

Les pilotes participants le même jour à une épreuve du Championnat de France, TVT, devront fournir un justificatif de leurs résultats (sous huitaine) au responsable des classements afin de leur attribuer les points obtenus suivant le barème ci-dessous :

Du 1er au 5^{ème} 20 points

Du 11^{ème} au 15^{ème}..... 10 points

Du 6^{ème} au 10^{ème} 15 points

Du 16^{ème} au dernier 5 points

Article 12

Réclamations : elles devront être formulées au plus tard une demi-heure après l'affichage des résultats, auprès du Directeur de Course selon les clauses du titre 3 section 1 du code sportif national et accompagné d'une caution de 75 €.

Article 13

Le montant des droits d'engagement aux épreuves sont fixés comme suit :

- 35 € pour les pilotes de plus de 15 ans
- 15 € pour les pilotes de moins de 15 ans au 1er janvier de l'année en cours.
- 10 € pour les éducatifs.

Les engagements se feront directement sur le site LMGE : <https://inscriptions.liquemotograndest.fr>

La clôture des engagements est fixée le vendredi midi précédant l'épreuve.

Pas d'engagement sur place.

Les pilotes devront se présenter au contrôle administratif muni de leur licence FFM Compétition.

Pour les épreuves en circuit ouvert à la circulation, les pilotes devront présenter leur licence FFM,

leur permis de conduire ou CASM, leur assurance et carte grise de la moto.

Article 14

Les pilotes présenteront leurs motos et leurs équipements de sécurité lors du contrôle technique.

Motos : leviers boulés, guidon bouché, protections disque, protections couronne et pignon sortie de boîte, couronne pleine, coupe circuit au poignet, bruit maxi 101dbA 2 temps et 103 dbA 4 temps. disque de frein arrière plein pas obligatoire.

Pilotes : Casques ECE 2205 ou ECE 2206, gants, bottes, maillot manches longues.

Le port d'une protection dorsale est obligatoire pour les pilotes de moins de 18 ans et fortement conseillé pour les autres pilotes et suiveurs.

Article 15

Temps de course :

Départs à partir de 9h00.

L'arrivée du dernier pilote doit être maxi à 17h pour les trials organisés avec l'horaire d'hiver et maxi 17h30 pour les épreuves organisées avec l'horaire d'été.

Les pilotes TR3+, TR3, TR4+ feront 3 tours, les TR4 feront 2 tours.

Article 16

Tout comportement incorrect envers un autre coureur, un Officiel ou un Commissaire sera sanctionné.

Article 17

La présence des 3 premiers pilotes de chaque catégorie est obligatoire à la remise des prix de chaque épreuve.

En cas d'absence, le pilote ne pourra pas prétendre à marquer des points au Championnat pour cette épreuve.

La remise des prix doit avoir lieu au maximum 1h après l'arrivée du dernier pilote.

La remise des récompenses de la saison se fera à la dernière épreuve de l'année.

Calendrier ;

23/06/2024	CAISNES (60) (Circuit fermé)	TC CAISNES Les engagements se feront sur le site : https://www.helloasso.com/associations/association-moto-trial-de-caisnes/ M. HELWASER Jean Port : 06.76.05.22.23 - Mail : tc_caisnes@me.com
07/07/2024	TOURNAVAUX (08) (Circuit fermé)	MC DU PLATEAU DE ROCROI Les engagements se feront directement sur le site LMGE https://inscriptions.liquemotograndest.fr
20/10/2024	VERTUS (51) (Circuit fermé)	MC EPERNAY Les engagements se feront directement sur le site LMGE https://inscriptions.liquemotograndest.fr